

Label Génération 2030 : Un héritage durable des JOP 2024

Le label Génération 2024 évolue et devient Génération 2030 !

Dans la continuité du succès du label Génération 2024 qui a mobilisé près de 11 000 établissements, le ministère de l'Éducation nationale, en collaboration avec le CNOSF et le CPSF, lance le nouveau label Génération 2030. Cette évolution s'inscrit dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030.

Une ambition renouvelée : **la pratique physique augmentée**

Le label Génération 2030 poursuit et amplifie les objectifs de son prédécesseur en promouvant une « pratique physique augmentée ». Il s'agit d'offrir aux jeunes une expérience sportive plus variée, plus régulière, plus accessible et mieux adaptée à leur territoire et à leur environnement. Cette approche intègre des enjeux contemporains majeurs tels que la citoyenneté, la lutte contre la sédentarité et l'adaptation au dérèglement climatique.

Le label s'articule autour de cinq objectifs structurants :

- Développer des pratiques sportives pour tous en mobilisant les passerelles avec le mouvement sportif
- Construire une culture diversifiée en participant à des événements sportifs (JNSS, SOP, Journée olympique)
- S'ouvrir à son environnement en diversifiant les lieux de pratique
- Promouvoir une éducation par et avec le sport dans le cadre de la promotion de la santé
- Accompagner le parcours des élèves et étudiants sportifs de haut niveau

Trois niveaux d'engagement

Le label Génération 2030 propose trois niveaux de labellisation selon le degré de maturité et d'engagement :

- Niveau 1 : Engagement dans plusieurs items des 5 objectifs
- Niveau 2 : Engagement renforcé, projets structurants, partenariats développés
- Niveau 3 : Excellence, innovation, rayonnement, projets d'envergure

Qui peut candidater ?

Tous les établissements peuvent solliciter le label : écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur (publics et privés), établissements médico-sociaux et établissements agricoles.

Les établissements déjà labellisés Génération 2024 deviennent automatiquement labellisés Génération 2030 niveau 1 (sauf avis contraire de leur part à signifier sur la plateforme démarches simplifiées) et peuvent candidater aux niveaux supérieurs selon leurs nouvelles ambitions.

Comment candidater ?

Les dossiers de candidature sont à déposer sur la plateforme nationale démarches-numériques (nouvelle appellation de démarches-simplifiées). Le projet doit s'inscrire dans le projet d'établissement et démontrer l'adhésion des équipes éducatives, des familles, des élèves et des partenaires locaux.

La date de fin de campagne de labellisation pour cette année est le 27 mars 2026 (date limite de dépôt des dossiers).

Pour l'académie de Nantes :

Des référents aux échelles académique et départementale pour vous accompagner dans votre projet.

Pour toute question ou demande d'accompagnement, contactez les référents G30 à :

generation2030@ac-nantes.fr

Pour télécharger le cahier des charges :

<https://eduscol.education.fr/document/67341/download>

Pour déposer votre dossier de candidature :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/labellisation-generation-2030>